



ARRÊTÉ MUNICIPAL
ARR2023-088

Le Maire de la Commune de PORSPODER (Finistère),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122.18,

Considérant l'absence du maire et des adjoints le samedi 23 septembre 2023, date de célébration du mariage de Monsieur BILLOT Etienne et Mademoiselle TRÉBAOL-PELLEAU Juliette,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur COMBES Manuel, Conseiller délégué, est délégué par Monsieur le Maire pour exercer sous sa responsabilité, en son lieu et place, les fonctions d'Officier d'Etat-Civil, notamment à l'occasion du mariage à célébrer le samedi 23 septembre 2023 en Mairie de PORSPODER.

Article 2 : Une expédition du présent arrêté sera :

- ⇒ Adressée à Monsieur le Sous-Préfet de BREST
- ⇒ Annexée au registre des mariages

Fait à PORSPODER, le 5 septembre 2023

Le Maire,
Yves Robin

